



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2025-167

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2025

# Sommaire

## **DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises ( SRPE)**

R32-2024-12-16-00054 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d exploiter - SCEA DUBUS TAHON (11 pages)	Page 3
R32-2024-12-12-00020 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d exploiter -SCEA DES QUATRE VENTS (10 pages)	Page 14
R32-2024-12-16-00055 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d exploiter -SCEA LA FERME SOUS LA RUE GAILLOT (9 pages)	Page 24



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Arras, le **16 DEC. 2024**

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

**SCEA DUBUS-TAHON**  
madame DUBUS Céline  
17 rue d'erquieres  
62390 BUIRE AU BOIS

Réf : SEA/SP/n°62-24317

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-24317**

madame,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **12/11/24** sous le numéro 62-24317.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par l'EI AUGUSTIN Henri-Aimé dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de BEAUVOIR WAVRANS.

Caractéristiques de la demande : vous envisagez l'agrandissement de la SCEA DUBUS TAHON au moyen des parcelles listées en annexe concomitamment de l'installation de monsieur AUGUSTIN Henri-Aimé au sein de la SCEA DUBUS TAHON..

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **13/03/25**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes salutations distinguées.

18 DEC 2022

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
L'adjointe à la responsable du service de l'économie agricole,



Perrine COULOMB

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-24317**

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA DUBUS-TAHON madame DUBUS Céline à BUIRE AU BOIS**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficies</b>	<b>Exploitation antérieur</b>
AUXI-LE-CHATEAU	AT0020	0,3180	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
AUXI-LE-CHATEAU	ZE0024	1,3010	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0074	0,4438	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0079	0,1089	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	ZC0049	2,6	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0080	0,3223	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0082	0,0727	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0083	1,0590	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0084	1,6445	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0088	1,7890	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0090	2,8535	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0091	3,4555	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0092	0,5573	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0094	1,7095	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0070	0,1555	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0071	0,0845	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	AB0069	0,2916	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	ZC0050 J	0,8825	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
BEAUVOIR-WAVANS	ZC0050 K	0,4408	EI AUGUSTIN Henri-Aimé
MEZEROLLES	AC0148	1,0483	EI AUGUSTIN Henri-Aimé



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Arras, le **16 DEC. 2024**

(SCEA DUBUS-TAHON)  
monsieur AUGUSTIN Henri-Aimé  
17 rue d'erquieres  
62390 BUIRE AU BOIS

Réf : SEA/SP/n°62-24317

Objet : **Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-24317**

monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **12/11/24** sous le numéro 62-24317.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par la SCEA DUBUS TAHON (madame DUBUS Céline) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de BUIRE AU BOIS.

Caractéristiques de la demande : vous envisagez de vous installer au sein de la SCEA DUBUS TAHON avec apport de votre exploitation individuelle. La SCEA exploite au moyen des parcelles listées en annexe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **13/03/25**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

! e DRET. 2024

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
L'adjointe à la responsable du service de l'économie agricole,



Perrine COULOMB

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-24317**

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA DUBUS-TAHON** monsieur **AUGUSTIN Henri-Aimé**  
à **BUIRE AU BOIS**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficies</b>	<b>Exploitant antérieur</b>
AUXI-LE-CHATEAU	A0009	2.14.14	SCEA DUBUS TAHON
AUXI-LE-CHATEAU	A0009	1.07.06	SCEA DUBUS TAHON
AUXI-LE-CHATEAU	A0010	2.81.73	SCEA DUBUS TAHON
AUXI-LE-CHATEAU	A0010	1.40.87	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0003	0.16.23	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0003	0.32.46	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0004	0.08.72	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0004	0.08.73	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0032	1.18.48	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0149	1.84.15	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0151	0.97.56	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0171	0.72.03	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZÉ0017	5.10.63	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0017	0.45.36	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZM 0001	1.55.60	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZM0001	0.77.80	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZM0002	0.99.75	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0027	1.70.40	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0138	0.07.64	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0169	0.43.69	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	AI0170	0.00.93	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0002	1.50.15	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0003	0.99.06	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0004	0.13.40	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0009	1.03.03	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0010	2.01.63	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0011	0.54.69	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0016	0.63.13	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0016	0.10.59	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZD0020	1.25.41	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0013	0.62.75	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0013	0.26.53	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0015	3.80.21	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZE0015	1.16.64	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZC0013	3.67.52	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZC0014	6.82.75	SCEA DUBUS TAHON
BUIRE AU BOIS	ZC0014	1.71.82	SCEA DUBUS TAHON

BUIRE AU BOIS	ZE0020	0.40.06	SCEA DUBUS TAHON
FILIEVRES	ZX0072	0.51.53	SCEA DUBUS TAHON
FILIEVRES	ZX0068	1.04.96	SCEA DUBUS TAHON
FILIEVRES	ZX0069	0.71.30	SCEA DUBUS TAHON
HARAVESNES	ZB0013	0.42.96	SCEA DUBUS TAHON
ROUGEFAY	ZB0007	11.15.40	SCEA DUBUS TAHON
ROUGEFAY	ZB0008	3.11.60	SCEA DUBUS TAHON
ROUGEFAY	ZB0005	4.35.80	SCEA DUBUS TAHON
ROUGEFAY	ZB0006	1.20.20	SCEA DUBUS TAHON



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Réf : SEA/SP/n°62-24317

Arras, le **16 DEC. 2024**

**SCEA DUBUS-TAHON**  
madame, monsieur DUBUS Céline, AUGUSTIN  
Henri-Aimé  
17 rue d'erquieres  
62390 BUIRE AU BOIS

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-24317**

madame, monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **12/11/24** sous le numéro 62-24317.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par l'EARL DUBUS JEAN-MARIE dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de BUIRE AU BOIS.

Caractéristiques de la demande : vous envisagez l'agrandissement de la SCEA DUBUS TAHON au moyen des parcelles listées en annexe .

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **13/03/25**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

11 DEC 2015

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
L'adjointe à la responsable du service de l'économie agricole,



Perrine COULOMB

*Pj : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-24317**

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA DUBUS-TAHON madame, monsieur DUBUS Céline, AUGUSTIN Henri-Aimé à BUIRE AU BOIS**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficies</b>	<b>Exploitation antérieur</b>
AUXI-LE-CHATEAU	ZN0027	2,2350	EARL DUBUS JEAN-MARIE
AUXI-LE-CHATEAU	ZM0017	0,3650	EARL DUBUS JEAN-MARIE
AUXI-LE-CHATEAU	ZM0018	1,4460	EARL DUBUS JEAN-MARIE
AUXI-LE-CHATEAU	ZM0019	0,8010	EARL DUBUS JEAN-MARIE
AUXI-LE-CHATEAU	ZN0035	0,86	EARL DUBUS JEAN-MARIE
AUXI-LE-CHATEAU	ZN0036	0,1910	EARL DUBUS JEAN-MARIE
AUXI-LE-CHATEAU	AO0011	0,4500	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZH0038	0,2392	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	AH0010	1,0725	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	AH0011	1,7158	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	AH0083	1,8440	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0002 J	2,9807	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0002 K	0,2250	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	AI0087	0,6587	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	AI0088	0,7571	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	AI0173	2,5640	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0003 J	2,8387	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0003 K	0,4830	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0047 J	0,9416	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0047 K	0,8222	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0047 L	0,6080	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0048	0,4066	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0049	0,9699	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0050 J	1,4280	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0050 K	0,8555	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0051 J	1,4543	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0051 K	0,6374	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0052 J	0,2778	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0052 K	0,1108	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0053 J	0,6929	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0053 K	0,2700	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0054	0,1504	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0055 J	1,2026	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0055 K	0,3367	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZC0001 J	0,9295	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZC0001 K	0,9295	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZD0056 J	1,3156	EARL DUBUS JEAN-MARIE

BUIRE-AU-BOIS	ZD0056 K	2,8862	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZH0035	0,5064	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZH0036	0,5163	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZH0033	0,7051	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZH0034	0,6503	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZH0032	0,6577	EARL DUBUS JEAN-MARIE
BUIRE-AU-BOIS	ZH0037	0,4462	EARL DUBUS JEAN-MARIE
FILLIEVRES	ZX0065	1,3203	EARL DUBUS JEAN-MARIE
ROUGEFAY	ZE0032	4,3820	EARL DUBUS JEAN-MARIE
ROUGEFAY	ZE0038 J	0,7314	EARL DUBUS JEAN-MARIE
ROUGEFAY	ZE0038 K	0,2000	EARL DUBUS JEAN-MARIE
ROUGEFAY	ZE0038 L	0,0438	EARL DUBUS JEAN-MARIE
ROUGEFAY	ZE0039 J	2,4500	EARL DUBUS JEAN-MARIE
ROUGEFAY	ZE0039 K	0,8000	EARL DUBUS JEAN-MARIE
ROUGEFAY	ZE0039 L	0,4208	EARL DUBUS JEAN-MARIE



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Arras, le **12 DEC. 2024**

Monsieur DERBECOURT Stéphane  
(SCEA DES QUATRE VENTS)  
31 rue d'Hébuterne  
62116 BUCQUOY

Réf : SEA/SP/n°62-24544S

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-24544**

Monsieur ,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **26/11/24** sous le numéro 62-24544.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par monsieur GERARD Pierre-Marie dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de BUCQUOY.

Caractéristiques de la demande : vous envisagez la création de la SCEA DES QUATRE VENTS, et de vous installer au sein de la SCEA DES QUATRE VENTS, au moyen des parcelles listées en annexe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **27/03/25**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

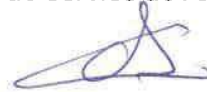
Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
Pour la Chef du Service de l'économie agricole,  
L'adjointe à la Chef du Service de l'économie agricole,



Perrine COULOMB

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-24544**

Dénomination et commune du demandeur : **(SCEA DES QUATRE VENTS) DERBECOURT Stéphane à BUCQUOY.**

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficies</b>
AYETTE	ZE0075	0,7720
BUCQUOY	ZN0045	0,1210
BUCQUOY	ZN0043	0,3520
BUCQUOY	ZM0050	0,5580
BUCQUOY	ZM0078	0,5810
BUCQUOY	ZM0065	0,4170
BUCQUOY	ZW0122	0,2166
BUCQUOY	ZM0016	4,0160
BUCQUOY	ZT0055	0,6620
BUCQUOY	ZT0068	1,1993
BUCQUOY	ZW0090	0,2300
BUCQUOY	ZW0094	0,7100
BUCQUOY	ZW0132	2,1400
BUCQUOY	ZW0104	2,2420
BUCQUOY	ZW0106	0,2260
BUCQUOY	ZW0105	3,0010
BUCQUOY	ZT0050	0,9400
BUCQUOY	ZT0051	0,3030
BUCQUOY	ZT0067	0,6106
BUCQUOY	ZW0107	0,2170
BUCQUOY	ZW0108	0,4320
BUCQUOY	ZW0109	0,6330
BUCQUOY	ZW0110	1,8850
BUCQUOY	ZW0112	4,9110
BUCQUOY	ZW0113	0,1490
BUCQUOY	ZT0066	1,8536
BUCQUOY	ZT0065	1,8535
BUCQUOY	ZM0012	0,9980
BUCQUOY	ZM0003	0,4460
BUCQUOY	ZN0040	1,0050
BUCQUOY	ZM0001	0,6340
BUCQUOY	ZM0002	0,1180
BUCQUOY	ZM0005	0,3450
BUCQUOY	ZM0006	0,4130
BUCQUOY	ZM0007	0,4310
BUCQUOY	ZM0009	0,7670
BUCQUOY	ZM0014	1,2780
BUCQUOY	ZM0015	3,9100

BUCQUOY	ZM0018	0,2920
BUCQUOY	ZM0019	0,9930
BUCQUOY	ZM0021	3,6190
BUCQUOY	ZM0022	0,6640
BUCQUOY	ZM0023	1,7760
BUCQUOY	ZM0024	0,2500
BUCQUOY	ZM0025	7,0220
BUCQUOY	ZM0051	0,0890
BUCQUOY	ZM0066	0,4000
BUCQUOY	ZM0067	0,3760
BUCQUOY	ZM0068	0,5030
BUCQUOY	ZM0069	0,3600
BUCQUOY	ZM0070	0,3030
BUCQUOY	ZM0071	0,2980
BUCQUOY	ZM0072	0,4750
BUCQUOY	ZM0073	0,1510
BUCQUOY	ZM0075	1,0310
BUCQUOY	ZM0076	1,7370
BUCQUOY	ZM0077	1,0010
BUCQUOY	ZM0079	0,4420
BUCQUOY	ZN0039	1,0040
BUCQUOY	ZN0042	0,7070
BUCQUOY	ZN0044	0,4450
BUCQUOY	ZN0046	0,8080
BUCQUOY	ZN0048	1,4520
BUCQUOY	ZN0096	0,4010
BUCQUOY	ZT0048	1,0810
BUCQUOY	ZT0049	2,9000
BUCQUOY	ZT0053	12,0280
BUCQUOY	ZW0091	0,2260
BUCQUOY	ZW0092	0,2220
BUCQUOY	ZW0093	0,2130
BUCQUOY	ZW0096	0,3080
BUCQUOY	ZW0097	0,1140
BUCQUOY	ZW0098	0,4730
BUCQUOY	ZW0100	0,4000
BUCQUOY	ZW0103	0,4580
BUCQUOY	ZW0111	0,2090
BUCQUOY	ZW0114	0,6500
BUCQUOY	ZW0115	4,6820
BUCQUOY	ZW0116	0,2540
BUCQUOY	ZW0117	0,0970

BUCQUOY	ZW0118	0,0810
BUCQUOY	ZW0121	0,0955
BUCQUOY	ZW0131	0,2300
BUCQUOY	ZW0120	0,0293
BUCQUOY	ZW0123	0,1147
BUCQUOY	ZT0047	0,5773
BUCQUOY	ZM0026	2,2860
BUCQUOY	ZW0099	0,6760
BUCQUOY	ZM0080	0,1480
BUCQUOY	ZW0101	0,1990
BUCQUOY	ZM0008	0,7330
BUCQUOY	ZM0013	1,1970
BUCQUOY	ZW0095	0,8020
BUCQUOY	ZM0010	0,8370
BUCQUOY	ZM0011	1,3040
BUCQUOY	ZM0004	0,2490
BUCQUOY	ZW0102	0,2070
BUCQUOY	ZN0041	1,0600
BUCQUOY	ZM0017	1,2440
BUCQUOY	ZM0020	0,2720
BUCQUOY	ZM0074	0,1360



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Arras, le **12 DEC. 2024**

**Madame DERUY Mélany  
(SCEA DES QUATRE VENTS)  
31 rue d'Hébuterne  
62116 BUCQUOY**

Réf : SEA/SP/n°62-24544M

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-24544**

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **26/11/24** sous le numéro 62-24544.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par monsieur GERARD Pierre-Marie dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de BUCQUOY.

Caractéristiques de la demande : vous envisagez la création de la SCEA DES QUATRE VENTS, et de vous installer au sein de la SCEA DES QUATRE VENTS, au moyen des parcelles listées en annexe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **27/03/25**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
Pour la Chef du Service de l'économie agricole,  
L'adjointe à la Chef du Service de l'économie agricole,



Perrine COULOMB

*PJ : références cadastrales*

**Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-24544**

Dénomination et commune du demandeur : **(SCEA DES QUATRE VENTS) DERUY** Mélanie à BUCQUOY.

Communes	Références cadastrales	Superficies
AYETTE	ZE0075	0,7720
BUCQUOY	ZN0045	0,1210
BUCQUOY	ZN0043	0,3520
BUCQUOY	ZM0050	0,5580
BUCQUOY	ZM0078	0,5810
BUCQUOY	ZM0065	0,4170
BUCQUOY	ZW0122	0,2166
BUCQUOY	ZM0016	4,0160
BUCQUOY	ZT0055	0,6620
BUCQUOY	ZT0068	1,1993
BUCQUOY	ZW0090	0,2300
BUCQUOY	ZW0094	0,7100
BUCQUOY	ZW0132	2,1400
BUCQUOY	ZW0104	2,2420
BUCQUOY	ZW0106	0,2260
BUCQUOY	ZW0105	3,0010
BUCQUOY	ZT0050	0,9400
BUCQUOY	ZT0051	0,3030
BUCQUOY	ZT0067	0,6106
BUCQUOY	ZW0107	0,2170
BUCQUOY	ZW0108	0,4320
BUCQUOY	ZW0109	0,6330
BUCQUOY	ZW0110	1,8850
BUCQUOY	ZW0112	4,9110
BUCQUOY	ZW0113	0,1490
BUCQUOY	ZT0066	1,8536
BUCQUOY	ZT0065	1,8535
BUCQUOY	ZM0012	0,9980
BUCQUOY	ZM0003	0,4460
BUCQUOY	ZN0040	1,0050
BUCQUOY	ZM0001	0,6340
BUCQUOY	ZM0002	0,1180
BUCQUOY	ZM0005	0,3450
BUCQUOY	ZM0006	0,4130
BUCQUOY	ZM0007	0,4310
BUCQUOY	ZM0009	0,7670
BUCQUOY	ZM0014	1,2780
BUCQUOY	ZM0015	3,9100

BUCQUOY	ZM0018	0,2920
BUCQUOY	ZM0019	0,9930
BUCQUOY	ZM0021	3,6190
BUCQUOY	ZM0022	0,6640
BUCQUOY	ZM0023	1,7760
BUCQUOY	ZM0024	0,2500
BUCQUOY	ZM0025	7,0220
BUCQUOY	ZM0051	0,0890
BUCQUOY	ZM0066	0,4000
BUCQUOY	ZM0067	0,3760
BUCQUOY	ZM0068	0,5030
BUCQUOY	ZM0069	0,3600
BUCQUOY	ZM0070	0,3030
BUCQUOY	ZM0071	0,2980
BUCQUOY	ZM0072	0,4750
BUCQUOY	ZM0073	0,1510
BUCQUOY	ZM0075	1,0310
BUCQUOY	ZM0076	1,7370
BUCQUOY	ZM0077	1,0010
BUCQUOY	ZM0079	0,4420
BUCQUOY	ZN0039	1,0040
BUCQUOY	ZN0042	0,7070
BUCQUOY	ZN0044	0,4450
BUCQUOY	ZN0046	0,8080
BUCQUOY	ZN0048	1,4520
BUCQUOY	ZN0096	0,4010
BUCQUOY	ZT0048	1,0810
BUCQUOY	ZT0049	2,9000
BUCQUOY	ZT0053	12,0280
BUCQUOY	ZW0091	0,2260
BUCQUOY	ZW0092	0,2220
BUCQUOY	ZW0093	0,2130
BUCQUOY	ZW0096	0,3080
BUCQUOY	ZW0097	0,1140
BUCQUOY	ZW0098	0,4730
BUCQUOY	ZW0100	0,4000
BUCQUOY	ZW0103	0,4580
BUCQUOY	ZW0111	0,2090
BUCQUOY	ZW0114	0,6500
BUCQUOY	ZW0115	4,6820
BUCQUOY	ZW0116	0,2540
BUCQUOY	ZW0117	0,0970

BUCQUOY	ZW0118	0,0810
BUCQUOY	ZW0121	0,0955
BUCQUOY	ZW0131	0,2300
BUCQUOY	ZW0120	0,0293
BUCQUOY	ZW0123	0,1147
BUCQUOY	ZT0047	0,5773
BUCQUOY	ZM0026	2,2860
BUCQUOY	ZW0099	0,6760
BUCQUOY	ZM0080	0,1480
BUCQUOY	ZW0101	0,1990
BUCQUOY	ZM0008	0,7330
BUCQUOY	ZM0013	1,1970
BUCQUOY	ZW0095	0,8020
BUCQUOY	ZM0010	0,8370
BUCQUOY	ZM0011	1,3040
BUCQUOY	ZM0004	0,2490
BUCQUOY	ZW0102	0,2070
BUCQUOY	ZN0041	1,0600
BUCQUOY	ZM0017	1,2440
BUCQUOY	ZM0020	0,2720
BUCQUOY	ZM0074	0,1360



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Arras, le **16 DEC. 2024**

(SCEA FERME SOUS LA RUE GAILLOT)  
monsieur ALLOUCHERY David  
12 rue Gaillot  
62129 BELLINGHEM

Réf : SEA/SP/n°62-24521

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-24521**

monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **04/11/24** sous le numéro 62-24521.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par SCEA FERME SOUS LA RUE GAILLOT (madame, monsieur ALLOUCHERY Ginette, Jean-Luc) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de BELLINGHEM.

Caractéristiques de la demande : vous envisagez de vous installer au sein de la SCEA et d'exploiter au moyen des parcelles listées en annexe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **05/03/25**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
Pour La Chef du Service de l'économie agricole,  
L'adjointe à la Chef du Service de l'économie agricole,



Perrine COULOMB

## Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-24521

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA FERME SOUS LA RUE GAILLOT monsieur ALLOUCHERY David à BELLINGHEM**

Communes	Références cadastrales	Superficies
62570 HELFAUT	000 ZB 169	1.0204
62570 HELFAUT	000 ZB 193	0.9377
62570 PIHEM	000 ZL 43	0.4992
62570 PIHEM	000 ZK 78	0.8448
62570 PIHEM	000 ZK 79	1.1131
62570 PIHEM	000 AA 9	0.6511
62570 PIHEM	000 ZE 42	0.8258
62570 PIHEM	000 ZL 41	1.0191
62570 PIHEM	000 ZH 67	1.0230
62560 THIEMBRONNE	000 ZA 63	0.9642
62560 THIEMBRONNE	000 ZM 66	0.8350
62129 BELLINGHEM	431 ZA 22	0.0795
62129 BELLINGHEM	431 ZA 23	0.6269
62129 BELLINGHEM	431 ZA 24	0.5645
62129 BELLINGHEM	431 ZA 25	0.5138
62129 BELLINGHEM	431 ZA 27	0.2391
62129 BELLINGHEM	431 ZA 28	0.9697
62129 BELLINGHEM	431 ZA 29	0.2537
62129 BELLINGHEM	431 ZA 31	0.8679
62129 BELLINGHEM	431 ZA 32	0.5016
62129 BELLINGHEM	431 ZA 35	2.9970
62129 BELLINGHEM	431 AA 179 (J)	0.0500
62129 BELLINGHEM	431 AA 3 (A)	0.4840
62129 BELLINGHEM	431 AA 154	1.0810
62129 BELLINGHEM	431 ZA 26	0.3259
62129 BELLINGHEM	431 ZA 30	0.1601
62129 BELLINGHEM	431 ZC 20	3.0210
62129 BELLINGHEM	431 ZC 21	0.5474
62129 BELLINGHEM	431 ZC 22	0.5738
62129 BELLINGHEM	431 ZC 23	0.9453
62129 BELLINGHEM	000 ZA 48	2.4717
62129 BELLINGHEM	000 ZA 167	0.3277
62570 PIHEM	000 ZL 100	2.7637
62570 PIHEM	000 ZL 101	0.0077
62570 PIHEM	000 ZB 8	1.6000



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Arras, le **16 DEC. 2024**

(SCEA FERME SOUS LA RUE GAILLOT)  
monsieur ALLOUCHERY Fabien  
12 rue Gaillot  
62129 BELLINGHEM

Réf : SEA/SP/n°62-24521

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-24521**

monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **04/11/24** sous le numéro 62-24521.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par SCEA FERME SOUS LA RUE GAILLOT (madame, monsieur ALLOUCHERY Ginette, Jean-Luc) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de BELLINGHEM.

Caractéristiques de la demande : vous envisagez de vous installer au sein de la SCEA et d'exploiter au moyen des parcelles listées en annexe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **05/03/25**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
Pour La Chef du Service de l'économie agricole,  
L'adjointe à la Chef du Service de l'économie agricole,



Perrine COULOMB

## Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-24521

Dénomination et commune du demandeur :SCEA FERME SOUS LA RUE GAILLOT monsieur ALLOUCHERY Fabien à BELLINGHEM

Communes	Références cadastrales	Superficies
62570 HELFAUT	000 ZB 169	1.0204
62570 HELFAUT	000 ZB 193	0.9377
62570 PIHEM	000 ZL 43	0.4992
62570 PIHEM	000 ZK 78	0.8448
62570 PIHEM	000 ZK 79	1.1131
62570 PIHEM	000 AA 9	0.6511
62570 PIHEM	000 ZE 42	0.8258
62570 PIHEM	000 ZL 41	1.0191
62570 PIHEM	000 ZH 67	1.0230
62560 THIEMBRONNE	000 ZA 63	0.9642
62560 THIEMBRONNE	000 ZM 66	0.8350
62129 BELLINGHEM	431 ZA 22	0.0795
62129 BELLINGHEM	431 ZA 23	0.6269
62129 BELLINGHEM	431 ZA 24	0.5645
62129 BELLINGHEM	431 ZA 25	0.5138
62129 BELLINGHEM	431 ZA 27	0.2391
62129 BELLINGHEM	431 ZA 28	0.9697
62129 BELLINGHEM	431 ZA 29	0.2537
62129 BELLINGHEM	431 ZA 31	0.8679
62129 BELLINGHEM	431 ZA 32	0.5016
62129 BELLINGHEM	431 ZA 35	2.9970
62129 BELLINGHEM	431 AA 179 (J)	0.0500
62129 BELLINGHEM	431 AA 3 (A)	0.4840
62129 BELLINGHEM	431 AA 154	1.0810
62129 BELLINGHEM	431 ZA 26	0.3259
62129 BELLINGHEM	431 ZA 30	0.1601
62129 BELLINGHEM	431 ZC 20	3.0210
62129 BELLINGHEM	431 ZC 21	0.5474
62129 BELLINGHEM	431 ZC 22	0.5738
62129 BELLINGHEM	431 ZC 23	0.9453
62129 BELLINGHEM	000 ZA 48	2.4717
62129 BELLINGHEM	000 ZA 167	0.3277
62570 PIHEM	000 ZL 100	2.7637
62570 PIHEM	000 ZL 101	0.0077
62570 PIHEM	000 ZB 8	1.6000



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service de l'économie agricole  
Unité entreprises et foncier agricoles

Affaire suivie par Ségolène PODVIN  
ddtm-sea-efa@pas-de-calais.gouv.fr  
Tél. : 03 21 50 30 50 – Fax : 03 21 50 33 90

Arras, le **16 DEC. 2024**

**(SCEA FERME SOUS LA RUE GAILLOT)**  
**monsieur ALLOUCHERY Sylvain**  
**12 rue Gaillot**  
**62129 BELLINGHEM**

Réf : SEA/SP/n°62-24521

**Objet : Accusé de réception complet – demande d'autorisation d'exploiter n° 62-24521**

monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation préalable d'exploiter conformément à l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime. J'en accuse réception. Votre dossier est enregistré complet le **04/11/24** sous le numéro 62-24521.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par SCEA FERME SOUS LA RUE GAILLOT (madame, monsieur ALLOUCHERY Ginette, Jean-Luc) dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de BELLINGHEM.

Caractéristiques de la demande : vous envisagez de vous installer au sein de la SCEA et d'exploiter au moyen des parcelles listées en annexe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires. J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit d'exploiter avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **05/03/25**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter** conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Cette autorisation implicite pourra alors être contestée dans un délai de deux mois, soit par recours administratif, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

- Par son bénéficiaire à compter de la date ci-dessus ;
- Par tout tiers intéressé à compter de la date de publication la plus tardive : affichage en mairie ou recueil des actes administratifs

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
Pour La Chef du Service de l'économie agricole,  
L'adjointe à la Chef du Service de l'économie agricole,



Perrine COULOMB

## Références cadastrales des biens objet de la demande n°62-24521

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA FERME SOUS LA RUE GAILLOT monsieur ALLOUCHERY Sylvain à BELLINGHEM**

Communes	Références cadastrales	Superficies
62570 HELFAUT	000 ZB 169	1.0204
62570 HELFAUT	000 ZB 193	0.9377
62570 PIHEM	000 ZL 43	0.4992
62570 PIHEM	000 ZK 78	0.8448
62570 PIHEM	000 ZK 79	1.1131
62570 PIHEM	000 AA 9	0.6511
62570 PIHEM	000 ZE 42	0.8258
62570 PIHEM	000 ZL 41	1.0191
62570 PIHEM	000 ZH 67	1.0230
62560 THIEMBRONNE	000 ZA 63	0.9642
62560 THIEMBRONNE	000 ZM 66	0.8350
62129 BELLINGHEM	431 ZA 22	0.0795
62129 BELLINGHEM	431 ZA 23	0.6269
62129 BELLINGHEM	431 ZA 24	0.5645
62129 BELLINGHEM	431 ZA 25	0.5138
62129 BELLINGHEM	431 ZA 27	0.2391
62129 BELLINGHEM	431 ZA 28	0.9697
62129 BELLINGHEM	431 ZA 29	0.2537
62129 BELLINGHEM	431 ZA 31	0.8679
62129 BELLINGHEM	431 ZA 32	0.5016
62129 BELLINGHEM	431 ZA 35	2.9970
62129 BELLINGHEM	431 AA 179 (J)	0.0500
62129 BELLINGHEM	431 AA 3 (A)	0.4840
62129 BELLINGHEM	431 AA 154	1.0810
62129 BELLINGHEM	431 ZA 26	0.3259
62129 BELLINGHEM	431 ZA 30	0.1601
62129 BELLINGHEM	431 ZC 20	3.0210
62129 BELLINGHEM	431 ZC 21	0.5474
62129 BELLINGHEM	431 ZC 22	0.5738
62129 BELLINGHEM	431 ZC 23	0.9453
62129 BELLINGHEM	000 ZA 48	2.4717
62129 BELLINGHEM	000 ZA 167	0.3277
62570 PIHEM	000 ZL 100	2.7637
62570 PIHEM	000 ZL 101	0.0077
62570 PIHEM	000 ZB 8	1.6000